



## COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 11 JUILLET 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale  
Mme Francine Boivin, citoyenne  
Mme Janick Lefebvre, citoyenne  
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et vice-président du comité

M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (9 h 04 à 9 h 36)  
Mme Isabelle Boisvert, coordonnatrice – Loisirs (9 h 04 à 9 h 36)  
Mme Marie-Josée Cantin, coordonnatrice – Loisirs (9 h 36 à 10 h 01)  
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivée : 8 h 36)  
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 9 h 12)  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (départ : 8 h 59)  
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable (8 h 50 à 9 h 04)  
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités  
Mme Nancy Kukovica, chef de division – Culture et bibliothèques (8 h 56 à 9 h 04)  
M. Jean Lamarche, maire  
Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (9 h 37 à 10 h 01)  
M. Frédéric Maurais, chef de division – Bureau de projets et des actifs (9 h 37 à 10 h 01)  
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (arrivée : 8 h 51)  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne (arrivée : 8 h 31)  
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (arrivée : 8 h 31)

Absence : Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

*Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.*

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. René Martin demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. René Martin annonce que le point 6 sera discuté en début de réunion. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2023**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 13 juin 2023 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Capsules historiques « L'histoire du coin »**

Mme Cynthia Simard explique aux membres du comité que sa direction a reçu une offre d'un fournisseur externe pour le tournage de six épisodes de deux à quatre minutes chacun portant sur l'histoire de la Ville de Trois-Rivières. Ces épisodes seront diffusés sur toutes les plateformes de Savoir Média. Mme Simard indique que l'offre est intéressante et qu'elle permet de faire un lien avec les plans d'action et les politiques de la Ville, mais qu'un budget de 20 000 \$ à 25 000 \$ sera nécessaire. C'est pourquoi elle veut connaître l'intérêt du comité pour ces capsules historiques et ajouter la somme nécessaire à son budget 2024. Les membres du comité discutent de la visibilité de ces capsules, du lien à faire avec le projet d'identité des quartiers, de Savoir Média (diffusion initiale et récurrence) et du comité patrimoine qui pourrait travailler au projet. Tous sont d'accord pour aller de l'avant.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de mettre les sommes nécessaires pour le projet de capsules historiques au budget 2024 de la Direction des communications et de la participation citoyenne. Le conseil prendra une décision durant les discussions budgétaires. Approuvé à l'unanimité.

6. **Plage des Estacades**

M. Philippe Champagne explique qu'à la suite de l'étude de bathymétrie effectuée à la plage des Estacades, il avait été décidé de ne pas faire trop d'efforts pour aménager le site en raison de sa dangerosité. M. Pierre-Luc Fortin affirme que le site (plage, accès à la rivière, boisé et promenade riveraine) est très fréquenté et apprécié pour la pratique libre. Il souhaite que le site soit davantage pris en charge par la Ville. Il propose de créer, près du ruisseau Lachapelle, un secteur sans trace, comme au parc national de la Mauricie ainsi que d'aménager une aire d'accueil et de revoir le stationnement. Il ajoute que l'équipe IMPARC visite le site, de même que le corps policier. Il demande aussi d'interdire les chiens et de préparer une première planification afin de donner une vision au site et mettre des actions en place.

M. Champagne est d'accord à mettre en place certaines actions, comme de l'affichage et du « sans trace », mais affirme que si le stationnement est favorisé, le risque présent sur le site augmente et qu'il y aura une certaine confusion par rapport à la sécurité. Il propose de consulter les Services juridiques à ce sujet. M. Fortin ne souhaite pas inciter les gens à fréquenter le site, mais plutôt avoir une vision claire de ce site d'intérêt afin d'arrimer également la sécurité nautique. M. Champagne rappelle qu'il faut tout d'abord obtenir la légifération de la vitesse sur la rivière parce que la cohabitation pose un problème. Il ajoute qu'il existe d'autres sites d'intérêt dans la Ville où les interventions effectuées sont minimales. M. Fortin propose également d'installer de la signalisation et une table de pique-nique. Mme Maryse Bellemare réplique que plus un site est « accommodant », plus les gens le fréquentent. Elle s'interroge aussi sur la responsabilité de la Ville en cas d'accident. M. Robert Dussault répond que 50 m de terrain appartiennent à la Ville. M. Dominic Thibeault précise que les terrains de la Ville sont situés dans le talus et que la plus grande partie de la plage (à marée basse) n'appartient pas à la Ville. Il ajoute qu'il y a déjà de l'affichage (baignade interdite) conjoint avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à l'obligation de surveillance. M. Champagne propose de ramener le sujet de la plage des Estacades au comité action plein air afin d'étudier les actions qui pourraient être faites pour clarifier les risques et améliorer ce qui existe.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de soumettre le sujet de la plage des Estacades au comité action plein air qui fera une évaluation de l'impact budgétaire des actions à mettre en place à la plage des Estacades et définira les prochaines étapes et un échéancier. Approuvé à l'unanimité.

7. **Pavillon Sainte-Marguerite**

M. Éric Angers informe les membres du comité qu'avant la pandémie, un plan directeur avait été préparé pour le parc Sainte-Marguerite en raison des

problèmes avec le bâtiment (moisissures). La question est la suivante : faut-il rénover ou démolir le bâtiment? Un rapport d'ingénieur a été préparé. Mme Anne-Marie Poitras partage des photos du rapport sur l'état du pavillon qui contient un casse-croûte et à l'étage, un local utilisé par les Scouts. L'ingénieur a découvert un problème de conception initiale avec la fondation faite de blocs non solidarifiés, des fissures multiples et plusieurs blocs cassés au sol. Il y a donc un problème structural important qui nécessite la fermeture du bâtiment avec entrées ponctuelles seulement pour récupérer le matériel qui s'y trouve. Le pavillon a aussi des problèmes de toiture et de revêtement extérieur. Le coût des travaux de réfection serait probablement plus élevé que la construction d'un nouveau pavillon. L'option envisagée, autant au parc Sainte-Marguerite qu'au parc Martin-Bergeron, est un pavillon des marqueurs comprenant des toilettes et un local de rangement. D'une superficie d'environ 360 pieds carrés, le nouveau pavillon pourrait être construit au coût de 350 000 \$ à 400 000 \$. Les membres du comité discutent de la cabane au parc Jean-Perron et des coûts si le nouveau pavillon était construit par une association, de la démolition de la bâtisse actuelle, de l'accessibilité à des toilettes et de l'accessibilité aux toilettes du pavillon Goneau. M. Angers indique que la prochaine étape consiste à faire une charte de projet (même type de bâtiment que l'actuel, projet présenté, réduction du projet au minimum, définition des besoins des clients et prise de décision). La charte sera présentée dans quelques mois. Le pavillon Sainte-Marguerite, qui est fermé, sera démolé avant l'hiver, et une communication sera faite concernant la situation.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande que la charte de projet soit présentée au comité pour décision une fois qu'elle sera terminée. Approuvé à l'unanimité.

**8. Parcs à chiens : État de situation**

Mme Marie-Josée Cantin présente un état de situation des parcs canins de la Ville. Elle énumère les parcs existants et explique les critères de mise en place pour aménager un parc canin. Puisque deux de ces parcs se situent dans le secteur est de la Ville, une analyse des parcs du secteur ouest a été faite afin de trouver l'emplacement idéal pour un nouveau parc canin. L'analyse a aussi tenu compte d'une rencontre avec une psychologue canine et des requêtes citoyennes. Mme Cantin décrit les démarches et les actions réalisées par la Ville pour sensibiliser les propriétaires de chiens. De plus, l'équipe des Loisirs s'est penchée sur l'utilisation des patinoires extérieures comme parc canin en été, comme le fait la Ville de Winnipeg. La plupart des patinoires extérieures avec bandes permanentes sont utilisées en été, mais il serait possible d'aménager, dans le cadre d'un projet pilote, un parc canin. Ce parc canin devrait être géré par un centre communautaire et pris en charge par des bénévoles. M. Dominic Thibeault propose quant à lui d'envisager d'aménager des parcs canins dans les bassins de rétention qui sont des espaces

clôturés et gazonnés. Certaines modifications devraient cependant être apportées, comme l'aménagement d'un sas pour l'entrée et la sortie des chiens. Idéalement, ce serait fait dans les nouveaux développements et pas nécessairement dans les bassins de rétention déjà existants. M. Jean Lamarche revient sur le projet de parc canin de la SPA présenté en 2019. À ce moment, un parc canin Ville était envisagé à l'aréna Jérôme-Cotnoir et le comité avait décidé de le favoriser. Cependant, en raison de la hausse des coûts liée aux clôtures diélectriques, le projet, qui est toujours dans les cartons, n'a pas encore vu le jour. Il pourrait être opportun de communiquer avec la SPA pour voir s'il y a toujours un intérêt pour un parc canin. Les membres du comité discutent des différentes options et sont d'accord pour aller de l'avant avec un projet pilote sur une patinoire extérieure. Ils proposent le parc des Seigneurs dans le secteur Pointe-du-Lac.

[...]

### Levée de la réunion

Il est 10 h 05 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



---

M. René Martin  
Président du comité et conseiller  
municipal



---

Mme Carine Houle  
Secrétaire administrative aux  
commissions et comités